# Barème des honoraires de transaction 2024 À LA CHARGE DES ACQUÉREURS

## Vente d'immeuble ou locaux à usage d'habitation :

De 0 à 10 000 €	<del></del>	2500,00 € TTC
De 10 001 à 30 000 €		4800,00 € TTC
De 30 001 à 50 000 €		5800,00 € TTC
De 50 001 à 100 000 €		6800,00 € TTC
De 100 001 à 160 000 €		7800,00 € TTC
De 160 001 à 550 000 €		4,9 % TTC
De 550 001 €	<del></del>	3,5 % TTC

#### **T.V.A. AU TAUX DE 20 %**



#### **HONORAIRES DE LOCATION 2024**

#### Forfait de 700 € TTC décomposé comme suit :

- relatifs à la visite, constitution du dossier et rédaction du contrat soit : 500,00 € TTC. Plafonné à 8€ du Mètre Carré.
- relatifs à la réalisation de l'état des lieux soit : 200,00 € TTC. Plafonné à 3€ du Mètre Carré.
  - 50 % à la charge du locataire sur chaque prestation locative.
  - 50 % à la charge du propriétaire sur chaque prestation locative.

    T.V.A. AU TAUX DE 20 %

### **AVIS DE VALEUR 2024**

**Prix**: de 100 € TTC - **OFFERTE SI MANDAT VENTE** - **T.V.A**. AU TAUX DE 20%

L'Immobilière Des Moulins 55 Grande Rue -41290 Oucques la Nouvelle

